



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Inspection Pédagogique Régionale
Établissements et vie scolaire

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
Mesdames et Messieurs les professeurs documentalistes

Nancy, le 22 août 2011

Rectorat Nancy Metz

Objet : Lettre de rentrée documentation 2011-2012

Secrétariat des IA-IPR
Florence
DIART

Mél

florence.diart
@ac-nancy-
metz.fr

6 bis rue du Manège
CO n°30013
54035 NANCY Cedex

Tél :
0383862544

L'année scolaire qui commence nous donne l'occasion de fixer des perspectives de travail. Celles-ci convergent autour d'un seul et même objectif : les actions dans le domaine de la documentation doivent contribuer à l'amélioration de la réussite des élèves.

1. Les orientations pédagogiques en matière de documentation

Donner le pouvoir d'apprendre

Donner davantage de pouvoir aux élèves en matière de maîtrise de compétences, combinant connaissances, capacités et attitudes, n'est pas simple. Il ne s'agit pas de laisser libre cours à une capricieuse spontanéité, ni à la toute puissance de l'ignorance, mais de créer les conditions favorables au développement de la pensée consubstantielle à tout apprentissage. Cela suppose de renoncer à des cours de méthode en développant la construction progressive de méthodes, au travers d'activités porteuses de sens, de se garder de confondre la qualité de l'enseignement avec la prestation du bon élève qui ne se préoccupe que de transmettre ce qu'il sait quel que soit son public. Il est urgent de s'affranchir d'une vision linéaire et uniforme des programmes pour accueillir les élèves dans la grande variété de leur manière d'apprendre.

Ce sont les notions de parcours, de cursus et de curriculum qui doivent désormais orienter les démarches enseignantes. Et comme chacun sait, il ne saurait y avoir de cursus identique, la diversité des voies est de mise lorsqu'il s'agit de développer des capacités et des attitudes. La vision étroite d'une offre d'enseignement en phase avec la stricte logique des programmes, appréhendés dans leur exhaustivité, s'aligne en réalité sur les besoins d'une élite aux dépens des autres élèves. Les enquêtes PISA le montrent bien : l'enseignement français est élitiste dans la mesure où il ne s'adresse pas à la grande masse des élèves qu'il néglige. De là la nécessité de construire un enseignement suffisamment diversifié, prenant en compte l'adaptation aux besoins d'une grande majorité d'élèves.

Cet enseignement prend la forme de parcours pluriels. Cela suppose de privilégier, en toute modestie et dans un esprit de totale disponibilité, les apprentissages des élèves, de développer des approches pédagogiques beaucoup plus différenciées, de multiplier les formes d'aide, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé en lycée ou de l'accompagnement dans la construction des compétences du socle en collège. Cela passe par la création de situations riches, stimulantes, de moments de partage et d'interaction. Le professeur documentaliste est un médiateur des apprentissages culturels qui favorise le développement de projets interdisciplinaires. Il met l'élève en situation de devenir et d'être un véritable acteur et un auteur de ce qu'il apprend.

Donner le pouvoir de maîtriser l'information

Outre la démarche qui doit être appropriative pour être efficace, le professeur documentaliste doit orienter son action sur la maîtrise de l'information. Multiple et dispersée, abondante et incertaine, l'information est aujourd'hui aussi difficile à circonscrire qu'à établir, à extraire qu'à apprécier. L'accès de plus en plus aisé à toutes les sources informationnelles en rend le guidage d'autant plus nécessaire. Il est devenu essentiel aujourd'hui d'organiser les parcours qui en favorisent la maîtrise parce que celle-ci est au cœur de tous les apprentissages. Une information mal évaluée est propice à toutes les

manipulations et les rumeurs ; une information transmise sans précaution, ni distance, favorise les non-dits et peut aller jusqu'à alimenter la violence. C'est le sens même du PACIFI (*parcours de formation à la culture de l'information*) que de contribuer à l'apaisement des tensions au sein de l'école en permettant cet accompagnement structuré. Il est une alternative efficace à une logique trop étroitement sécuritaire, le véritable point d'appui d'une vie scolaire harmonieuse. Nous ne sommes pas loin de l'esprit des fondateurs de la documentation et de Paul OTLET (auteur du traité de documentation) pour qui la diffusion des savoirs dans le monde et leur maîtrise étaient déjà, grâce à l'organisation de la documentation, un pas en avant vers la paix entre les nations.

2. La mise en place du PACIFI (Parcours de formation à la culture de l'information)

La construction du parcours d'accès à la culture de l'information

La mise en œuvre de ce parcours est la priorité du travail de cette année scolaire 2011-2012 qui s'ouvre. 5 axes ont été définis pour être méticuleusement explorés : il s'agit du besoin d'information, de la recherche d'information, de l'évaluation de l'information, de l'organisation des connaissances et de leur usage éthique. Ces 5 dimensions complémentaires devront être développées suivant une progression équilibrée, qui ne requiert en rien une linéarité des apprentissages informationnels, mais impose qu'aucun axe ne soit perdu de vue.

En guise d'éléments de repère, le tableau ci-dessous vous permettra de prendre en compte ces 5 champs d'étude sans en oublier aucun.

AXES	COMPETENCES
1. Besoin d'information Analyse de la recherche d'information	<ul style="list-style-type: none"> - Interroger le contexte et ce que l'on sait déjà : développer la capacité à mobiliser ses connaissances ; - Anticiper sur les données : savoir énoncer son sujet en identifiant les termes et les concepts clés, savoir élaborer une stratégie ; - Vérifier la valeur des choix : réexaminer son besoin d'information pour clarifier, préciser sa question de recherche et réajuster sa quête.
2. Recherche d'information Analyse des outils Usage critique des moteurs de recherche Usage pertinente d'une base de données	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier un problème et mettre au point une démarche de résolution ; - Identifier, utiliser et évaluer des outils de recherche : comprendre les principes de fonctionnement des moteurs de recherche, savoir interroger un moteur de recherche, s'interroger sur les enjeux économiques et sociaux de la gestion de l'information ; - Connaître et savoir utiliser des bases de données : mettre au point une démarche de résolution en s'orientant vers une base pertinente.
3. Évaluation de l'information Analyse de la validité des sources Usage critique des médias	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, classer, hiérarchiser l'information ; - Développer une attitude critique et réfléchie, interroger la partialité et la crédibilité d'une source, recouper les informations ; - Identifier les sources de l'information, distinguer l'information et l'opinion, avoir conscience des publics et des circuits, prendre conscience de la place des médias.
4. Organisation des connaissances Utilisation du CDI et des médiathèques Construction de repères et organisation de la recherche Usage pertinente des dictionnaires et des encyclopédies	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir se repérer dans les outils documentaires et les ressources, connaître les principes de rangement des documents, le répertoire d'organismes documentaires et les outils de recherche, connaître le coût de l'information ; - Maîtriser les outils documentaires, savoir restituer des connaissances de manière organisée ; - Maîtriser les outils linguistiques, utiliser les dictionnaires imprimés ou numériques.
5. Utilisation éthique de l'information Savoir faire un usage citoyen de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir repérer les idées de l'auteur, citer les sources, les croiser, savoir utiliser les formes de diffusion médiatique en respectant les règles ; - respecter les autres et les valeurs démocratiques en utilisant les réseaux numériques.

Quelques exemples de séquences pédagogiques figurent d'ores et déjà dans le document original que vous retrouvez sur le site de la documentation. Il appartiendra aux professeurs documentalistes d'en construire d'autres, certaines d'entre elles pouvant être publiées sur le site académique.

La mise en œuvre du PACIFI fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de notre programme d'inspection. Il constituera également le fil conducteur du programme de formation continuée 2011-2012 qui se déroulera en trois temps :

- une conférence plénière au CRDP de Nancy de Brigitte Simonnot, maîtresse de conférence à l'Université Paul Verlaine de Metz, en vue de présenter le PACIFI auquel elle a contribué ;
- une journée de travail en bassin avec un formateur ayant pour objectif d'illustrer l'un des axes du PACIFI en construisant des exemples de séquences par niveau d'enseignement (un groupe collège et un groupe lycée), ces exemples seront publiés sur le site ;
- deux demi-journées à distance (avec regroupement possible sur l'un des établissements de la commune d'exercice) en vue de finaliser les productions de séquences.

À la fin de cette année scolaire, nous devons être en mesure d'illustrer chacun des axes du PACIFI sur le site académique. Un groupe de travail sera constitué afin de faire des propositions de mise en valeur des publications et d'animation du site.

L'écriture pédagogique

Le professeur documentaliste qui accompagne désormais l'élève dans la construction de son parcours d'accès à la culture de l'information ne saurait se contenter de quelques fiches de préparation, parfois rédigées dans une urgence qui s'accorde mal avec l'exigence d'un regard patient, approfondi, ouvert, et pouvant tenir lieu de traces d'activité pédagogique. L'élaboration de séquences illustrant le PACIFI répond à d'autres priorités : nous sommes dans un parcours nécessitant des repères, des voies d'accès différentes et une mémoire des étapes franchies et des pistes d'aide à construire.

Un journal de bord s'impose d'autant que la conservation des éléments du parcours conditionne les ajustements pédagogiques sans lesquels l'adaptation aux élèves est dépourvue de sens. L'écriture est aussi pour le professeur documentaliste un acte consubstantiel à sa discipline, car il ne saurait y avoir de document sans une véritable mise en forme écrite. Enfin l'écrit est un outil de réflexion permettant une mise à distance de la pratique. Demeurer dans l'oralité condamne à l'oubli et à la confusion. L'écriture fixe des bornes à la tâche, garde en perspective les objectifs poursuivis et autorise la distinction des étapes d'un parcours. Voilà pourquoi nous serons cette année particulièrement attentifs à la manière dont vous gardez trace des acquisitions des élèves.

3. La politique documentaire

Inscrire son action pédagogique dans le cadre des parcours d'élèves nécessite d'engager par écrit une réflexion sur leurs besoins. L'habitude encore fort répandue d'enseigner la même chose de la même manière à tout le monde et de souffrir en retour de l'inadaptation des élèves aux modalités du cours rendait aléatoire la construction d'une véritable politique documentaire. Éveiller la conscience des jeunes lorrains, et pas seulement des mieux munis, ouvrir leurs horizons culturels comme le préconise notre projet académique, est un vain mot si l'on ne s'enquiert pas de la réalité des besoins de chacun.

Tout le monde s'accorde à considérer qu'enseigner n'a pas exactement le même sens dans chacun des territoires, mais surtout que les élèves ne progressent pas partout en usant des mêmes leviers. Chaque établissement a sa problématique spécifique, ses caractéristiques, son histoire, son public, ses pratiques, ses ambitions et ses besoins. Il y a des établissements où l'accès à la culture est fondamentale puisqu'à la maison, elle fait cruellement défaut, d'autres où c'est l'orientation qui manque d'ambition ou d'imagination, d'autres enfin où les tensions sont telles que l'implication des jeunes dans des projets s'impose.

Aussi convient-il pour chacun des établissements d'identifier ses propres axes de progrès et les points d'appui pour y parvenir. Il s'agit là ni plus ni moins que des contrats d'objectifs. La politique documentaire à définir doit prendre appui sur cet outil tout à fait essentiel en s'inspirant également du projet d'établissement. Elle doit prendre sens à partir d'une réflexion sur le contexte d'exercice qui passe nécessairement par une formalisation écrite de celle-ci et non à partir des seules convictions du professeur documentaliste, fussent-elles étayées par une solide culture. Elle supposera de mettre en relation les besoins et la manière dont on y répond en termes d'accueil, de modalités d'accès aux documents, d'offre de services, d'offre d'enseignement, d'animation, de politique d'acquisition et de désherbage, de veille documentaire et de valorisation des productions d'élèves et des ressources.

Le tableau ci-dessous contient les éléments constitutifs d'une telle politique. Vous pouvez d'ores et déjà l'utiliser pour la construire.

Politique Documentaire de l'établissement

Besoins des élèves	<ul style="list-style-type: none"> – Résultats – Caractéristiques de la population
Besoins de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> – Axes du contrat d'objectifs
Accueil au CDI Caractéristiques de la fréquentation Accès aux ressources dans l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> – Climat – Taux de fréquentation – Volume des ressources
Modalités d'accès aux documents	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité dans l'espace et dans le temps
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> – Soutien – Orientation – Approfondissement
Offre de formation	<ul style="list-style-type: none"> – Axes du PACIFI
Politique d'animation	<ul style="list-style-type: none"> – Intervenants extérieurs – Partenariats – Projets interdisciplinaires
Politique d'acquisition	<ul style="list-style-type: none"> – Modalités d'analyse des besoins – Implication des usagers – Communication en CA....
Politique de désherbage	<ul style="list-style-type: none"> – Modalités – Implication des usagers
Veille documentaire	<ul style="list-style-type: none"> – Modalités – Fréquence de réactualisation
Valorisation de productions d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> – Usages des productions – Modes d'élection
Valorisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> – Stratégies de communication – Modes d'accès
Ouverture culturelle, ouverture du CDI	<ul style="list-style-type: none"> – Ressources culturelles – Partenariat – Projet

4. Accompagnement et formation des personnels stagiaires, en reconversion et contractuels

Poursuite de la formation en alternance des professeurs certifiés stagiaires

Les 11 stagiaires fonctionnaires en documentation, placés en responsabilité à cette rentrée scolaire, bénéficieront d'un plan de formation renforcé dès la fin du mois d'août et tout au long du mois de septembre. Le calendrier et les contenus ont été sensiblement améliorés en vue de mieux répondre à leurs besoins de terrain. Ils seront ensuite intégrés aux formations interdisciplinaires proposées aux enseignants toutes disciplines confondues. Les tuteurs expérimentés qui ont été choisis pour accompagner ces personnels ne sont pas nécessairement sur place. Il convient donc de veiller tout particulièrement à l'accueil et l'intégration du stagiaire fonctionnaire dans l'établissement, notamment le jour de la pré-rentrée. Les temps d'échange pédagogique avec les tuteurs pourront avoir lieu alternativement dans l'établissement d'affectation du stagiaire ou dans celui de son tuteur.

Un dispositif de formation consolidé pour les personnels en reconversion

En dépit d'une période très contrainte sur le plan budgétaire, l'académie continue de soutenir les projets de reconversion des personnels sur postes adaptés ou devant changer de filière par nécessité de service. Ceux-ci s'engagent dans un parcours de formation qualifiant en documentation en vue d'un changement de discipline. Le partenariat mis en place avec l'université Paul Verlaine de METZ leur permettra de bénéficier de modules de formation du master « information et communication : information numérique, métiers et formation de la documentation ». Les tuteurs n'étant pas obligatoirement issus du même établissement, les recommandations formulées ci-dessus pour les stagiaires fonctionnaires sont à prendre également en considération pour ces personnels.

Un dispositif d'accompagnement renouvelé pour les personnels contractuels

Les personnels contractuels bénéficieront d'un accompagnement spécifique sous forme de parcours de formation à distance, de visites conseils et d'un suivi particulier de la part de l'inspection pédagogique régionale.

Un dispositif de réunions de bassin centré sur la mise en œuvre du PACIFI

L'ensemble des personnels en documentation pourront bénéficier, à raison de 4 demi-journées par an (deux en présentiel, deux à distance), d'un espace de formation en phase avec la pratique qui aura vocation à mettre en place le PACIFI, à le décliner pour chacun des niveaux de la scolarité secondaire, à le traduire dans le cadre de progressions prenant en compte les besoins différenciés de chacun et à l'illustrer à la faveur de séquences dûment finalisées par une production pédagogique publiable sur le site. Le bassin pourra ainsi devenir un véritable laboratoire pédagogique, un lieu de recherche et de créativité animé par un professeur documentaliste formateur. Chaque professeur documentaliste veillera à intégrer, au rapport d'activités annuel qu'il doit remettre à son chef d'établissement en fin d'année scolaire, un exemplaire des travaux réalisés et les prolongements possibles au sein de l'établissement.

La conférence de Madame Simonnot, maîtresse de conférence à l'université de Metz aura lieu au CRDP au cours du premier trimestre et introduira le PACIFI.

5 L'inspection des personnels

Les inspections sont prioritairement assurées par les IA-IPR EVS assistés, le cas échéant, des chargées de mission. Les modalités d'inspection sont inchangées :

La visite d'inspection se déroule en trois temps :

- observation d'une activité pédagogique avec des élèves : le choix de cette activité est de la responsabilité du professeur documentaliste, selon les élèves présents au moment indiqué
- observation du CDI (fonctionnement, ressources offertes, accès aux ressources numériques...)
- entretien bilan sur la séance pédagogique, l'organisation du CDI et la politique documentaire conduite dans l'établissement

Une attention particulière est accordée aux inspections d'équipe dans le cas où plusieurs personnels en documentation sont affectés au CDI.

6 Pour aller plus loin : Site et personnes contacts

Site académique <http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/CDI/Accueil.HTM>

- voir dans le vade-mecum sur le socle commun, la contribution « documentation »
- voir le bilan du partenariat CDI/services communs université de Lorraine en cours de réactualisation
- voir le bilan des bassins 2010-2011

Plusieurs chargées de mission apportent de façon ponctuelle leur concours à l'inspection pédagogique régionale :

- Patricia MARCHAL ((accompagnement des non titulaires et des personnels en reconversion, préparation des journées de bassin, inspections ponctuelles, visites conseils, suivi de dossiers particuliers, implication dans des actions de formation)
- Christiane DEBRAS (visites conseils aux non titulaires, inspections ponctuelles, intervention en formation...)
- Nathalie BAUR (visites conseils aux non titulaires, inspections ponctuelles, partenariat bibliothèques de Moselle)
- Tania MAYER (correspondante nationale TICE en documentation, gestion du site) Mission TICE Rectorat
- Florence GUEDEL (coordination des actions de formation continue des personnels en documentation) MIFOR Rectorat.

À l'issue de cette présente note de rentrée qui fixe le cadre de notre politique académique en matière de documentation, nous tenons à remercier l'ensemble des professeurs documentalistes pour la qualité de leur investissement et de leur engagement ainsi que mesdames et messieurs les chefs d'établissements pour le soutien et l'impulsion indispensables qui sont les leurs dans le domaine de l'information et de la documentation en milieu scolaire.

Jean-Michel WAVELET

Jean-Marc MARCHAL

Pierre-Jean VERGES